



URBANISME

MODIFICATION N°1 DU PLUI

Par arrêté en date 2 septembre 2020, M. le Président de la CCEG a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Mis en ligne le 25 septembre 2020

L'enquête publique se déroulera au siège de la Communauté de Communes et dans les 12 mairies des communes de Casson, Fay-de-Bretagne, Les Touches, Notre-Dame-des-Landes, Petit-Mars, Vigneux-de-Bretagne, Héric, Saint-Mars-du-Désert, Sucé-sur-Erdre, Grandchamps-des-Fontaines, Treillières et Nort-sur-Erdre :

Du 5 octobre à 8h30 au 6 novembre 2020 à 16h30 inclus

Retrouvez toutes les informations sur :

<http://plui.cceg.fr/evolutions-du-plui/modification-n1-4167.html>

[Consultez ici les modifications du plan local d'urbanisme intercommunal](#)



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

 02 40 57 96 10



CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00